



## Programme d'expérimentation d'un protocole de santé standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 ans d'une mesure de protection de l'enfance (ASE)

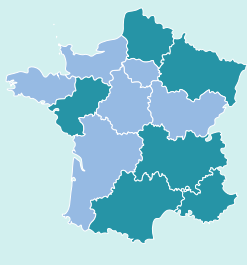


### Porteurs du projet :

Dr Rousseau et Pr Chevreul

### Partenaires :

Association Saint Ex, URC-éco, le GESPO, CDEF du Maine et Loire Foyer de l'enfance du Maine et Loire, 13 Conseils Départementaux



13 pouponnières dans 6 régions et 13 départements :

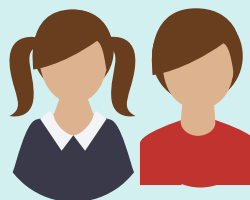
Pyrénées-Orientales (66), Bas-Rhin (68), Pas de Calais (62), Maine-et-Loire (49), Isère (38), Bouches du Rhône (13), Savoie (73), Vosges (88), Vendée (85), Haut-Rhin (67), Gard (30), Ardennes (08), Loire-Atlantique (44)



Durée :  
5 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :  
4.744 K €



Enfant < 5 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance  
Soit 1.078 enfants protégés



Paru dans le Journal officiel du 03/08/2019 et modifié le 29/10/2022



Financement complémentaire : forfait annuel de suivi renforcé par enfant

